Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260312-DGS20260326-DE

Plérin sur Mer

République Française
Ville de Plérin

DECISION MUNICIPALE n° 20260326

Demande de subvention pour achat d'un gilet pare-balle

Monsieur Ronan KERDRAON, Maire de la commune de Plérin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 alinéa 26° et L.2122-23,
Vu la délibération n°111-2023 du 09 octobre 2023 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,
Consdiérant l'appel à projet 2026 du Fonds interministériel de prévention de la délinquance,
Considérant le recrutement d'un agent de police municipale à partir du 18 mai 2026 suite à une mutation,
Considérant la nécessité de fournir un gilet pare-balle adapté à l'agent, en dotation individuelle,
Considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance,

D E C I D E

Article 1 : De réaliser la demande de subvention correspondante à l'achat d'un gilet pare-balle dans le cadre du recrutement d'un agent de police municipale.

Article 2 : Précise que cette demande est réalisée dans le cadre de l'appel à projet 2026 du FIPD programme S : actions visant à équiper les polices municipales.

Article 3 : Cet arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES, ou par voie dématérialisée via l'application Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr. L'auteur de l'arrêté peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au recours gracieux au terme de deux mois valant rejet implicite).

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargée d'assurer l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la commune, insérée au registre des délibérations et transmise à :

- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,

Plérin, le 12 mars 2026

Le Maire,

Ronan KERDRAON

MAIRIE DE PLÉRIN
CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260312-DGS20260326-DE